REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice –Solidarité

LOI ORDINAIRE

L/2022/…0008…/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS (CADRE-MANDAT -PRET- ASSISTANCE TECHNIQUE) RELATIFS AU PROJET DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE CONAKRY

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition, en son article 57 ;

Vu la Loi Organique N°2022/001/CNT, portant Règlement Intérieur du Conseil National de la Transition de la République de Guinée en son article 56 ;

Après en avoir délibéré, en sa séance plénière du 17 septembre 2022.

Adopte la Loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée, la ratification des accords relatifs à la modernisation et à l'extension de la station d'épuration des eaux usées de Conakry entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID), signés le 06 avril 2022, pour un montant global de Dix-huit virgule quatre-vingts millions de dollars américains (18,80 millions de dollars US).

Article 2 : La présente Loi, qui entre en vigueur à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 20 SEP. 2022 2022

Pour la Plénière

La Secrétaire de séance

Madame Fanta CONTE

République de Guinée * Conseil National de la Transition * Le Président

Le Président de séance

Docteur Dansa KOUROUMA